



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parlement européen

Question écrite n° 3157

Texte de la question

M Henri Bayard demande à Mme le ministre des affaires européennes de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur le problème d'un transfert du Parlement européen de Strasbourg à Bruxelles. Outre le fait que si cette décision était prise, ce serait un acte très grave non seulement pour la ville de Strasbourg mais pour la France, ne pense-t-elle pas que, dans une période où il convient, sur le plan des dépenses publiques, d'être rigoureux face à une situation difficile, le coût de ce transfert serait sans doute très mal compris des populations.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est déterminé à garantir le rôle de capitale européenne de Strasbourg et ne ménagera aucun effort à cette fin. Il a récemment confié à M Claude Villain une mission de réflexion qui débouchera prochainement sur des propositions concrètes. Celles-ci devraient notamment porter sur l'amélioration des transports de toute nature à destination de Strasbourg ; en outre, les possibilités de coopération transfrontalière avec les collectivités allemandes voisines de Strasbourg seront étudiées. En ce qui concerne plus particulièrement la présence effective du Parlement européen à Strasbourg, le Gouvernement entend que soit scrupuleusement respecté l'équilibre actuel entre les sièges des différentes institutions des Communautés. Celui-ci repose à la fois sur les traités et la décision des chefs d'Etat et de Gouvernement. Il ne peut donc être unilatéralement remis en question. Ainsi le Gouvernement n'acceptera pas que les dispositions envisagées par le Parlement européen pour faciliter le travail de ses propres services et des parlementaires à Bruxelles, se traduisent par une remise en cause des décisions des chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Premier ministre a saisi le président du Parlement européen de cette question. L'honorable parlementaire, souligne en outre avec raison le coût que représenterait, pour les finances communautaires, un transfert éventuel du Parlement européen. Cette dimension du problème, pour n'être pas le fondement principal de la position de la France, est cependant pleinement prise en compte par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3157

Rubrique : Institutions européennes

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2696